

consulaire/administrative, des modules de formation en AIPRP conçus sur mesure. Le Coordonnateur est le point de contact du Ministère pour la collecte de renseignements et la recherche sur l'opinion publique (bien que cette fonction soit exercée au sein de la Direction générale des communications). Le Ministère enregistre quotidiennement les nouvelles demandes dans le Système de coordination des demandes d'accès à l'information (SCDAI) et il le consulte pour demeurer au fait de l'éventail des demandes qui sont traitées au sein de l'appareil gouvernemental. Le Ministère contribue financièrement au fonctionnement du système de repérage de l'AIPRP et participe aux consultations interministérielles s'y rapportant.

Programme d'examen des dossiers

Le Bureau du Coordonnateur a la responsabilité d'examiner les dossiers avant de les transférer aux Archives nationales. Le Coordonnateur dirige une équipe formée d'agents supérieurs du service extérieur à la retraite, lesquels passent les dossiers en revue pour établir s'ils peuvent ou non être accessibles au public. Il s'agit d'un programme unique au sein des institutions gouvernementales, et qui a permis aux chercheurs d'avoir accès à davantage de renseignements relatifs à la conduite des relations internationales par le Canada. Cette année, nous avons terminé un projet d'envergure échelonné sur deux ans qui visait à diminuer l'important arriéré de dossiers en attente de transfert. Ainsi, au cours des prochaines années, il sera possible de transférer aux Archives des renseignements plus récents et de les rendre accessibles au public plus rapidement, et l'examen des dossiers pourra se poursuivre malgré des ressources restreintes.